

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames. 50
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
En an. 16
Six mois 8
Trois mois 4
Poste : 35 fr.
En an. 18
Six mois 10
Trois mois 5

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

14 Juin 1882.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy. Les ministres se sont occupés d'une part, de la nécessité de réunir à bref délai la conférence, et, d'autre part, de l'attente qu'il y a lieu d'établir avec l'Angleterre, en attendant l'ouverture de la conférence sur la conduite à tenir dans le cas où de nouveaux troubles se produiraient, soit à Alexandrie, soit au Caire, pour protéger efficacement nos nationaux.

Le garde des sceaux a fait signer un décret qui nomme M. Malens, sénateur, premier président à la cour de Grenoble, en remplacement de M. Bonafous, mis à la retraite.

Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du chef de l'État le mouvement administratif suivant qui doit paraître aujourd'hui au *Journal officiel* :

M. Herbette, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur général des prisons.

M. Catusse, préfet de la Dordogne, est nommé à Nantes.

M. Doucin, préfet de Constantine, est nommé dans la Charente.

M. Geneux, préfet de la Mayenne, est nommé dans l'Allier.

M. Lemallier, préfet de l'Allier, va dans la Dordogne.

M. Ducheylard, préfet non installé dans la Charente, est nommé à Constantine.

M. Baudran, sous-préfet de Verdun, est nommé préfet de la Mayenne.

Samedi, la Chambre a supérieurement travaillé ! Elle a voté, par 300 voix contre 204, la suppression de l'inamovibilité de

la magistrature, et, par 284 voix contre 212, elle a adopté l'amendement ainsi conçu : « Les juges sont élus. »

Ainsi, ceux qui ont été condamnés par des juges seront appelés à réélire ces mêmes juges. Cela nous en promet de belles.

M. Beauquier, auteur de l'amendement relatif à l'élection des juges, a parlé avec une franchise dont il faut lui savoir gré. Il a déclaré sans ambages que cette réforme avait un caractère politique, et que les magistrats devaient s'occuper de politique.

M. Humbert, garde des sceaux, qui se trouve ainsi le premier magistrat réformé par la Chambre, a donné sa démission à M. le Président de la République. Mais M. Grévy, désireux d'ajourner la crise ministérielle, aurait engagé le ministre de la justice à prendre un congé d'un mois et le temps de la réflexion.

Les votes de la Chambre sur la réorganisation de la magistrature ont produit une émotion singulière dans les rangs des républicains. Il est toujours plaisant de voir des hommes, ministres, députés, écrivains, saisis tout à coup de surprise, parce que le résultat obtenu est rigoureusement conforme aux tendances qu'ils n'ont cessé de favoriser, aux idées que leurs doctrines ont propagées, à la politique qu'ils ont soutenue.

L'événement a donné raison aux meneurs de la campagne entreprise contre l'inamovibilité de la magistrature ; il a fait triompher l'idée d'une magistrature élective, comme la conséquence naturelle de tout ce que la faction, qui est au pouvoir, a dit et fait, pour discréditer l'institution judiciaire et exalter les vertus du suffrage. L'événement n'a cédé à aucun caprice, à aucune fantaisie, il a été tel qu'il pouvait être, ne restant pas en deça, n'allant pas au-delà des limites que lui avaient marquées les efforts et le génie de nos législateurs ; mais il n'a pas su se plier aux combinaisons arbitraires, il a eu la brutalité de ne point ménager l'art délicat des transitions ministérielles ; il a dénoncé l'impuissance républicaine et réduit le gouvernement à battre la campagne.

L'événement est coupable et son impertinence est manifeste.

« Ce n'est pas une réforme, s'écrie le *Journal des Débats*, c'est une révolution », et M. John Lemoine flagelle sans pitié cette Chambre « ahurie » qui, par une « précipitation ignorante et insensée », travaille à « déconsidérer et démolir le régime existant ». En dehors de la Chambre, dit-il, « de pareilles insanités jettent un trouble profond dans le pays ». Pour se consoler, il n'hésite pas à déclarer tout net au pays qu'il a constitué par ses votes une majorité ridicule, incapable et sottise, armée d'un sabre qui « heureusement est un sabre de bois ».

Le *Temps* n'est pas moins amer que le *Journal des Débats* ; il lance tous ces traits contre cette pauvre majorité qui était jadis la pierre angulaire de l'édifice républicain, dont la sagesse, l'intelligence et l'autorité étaient vantées sans ménagements pour l'hyperbole.

M. John Lemoine nous apprend que, « par son escapade improvisée, irréfléchie et étourdie, la Chambre n'a pas beaucoup ajouté à la réputation de gravité dont elle jouit » ; le *Temps* nous annonce que, « en dehors des propositions dont la hardiesse réformatrice a enlevé les suffrages de nos législateurs, ils en ont implicitement consacré une autre infiniment plus modeste, c'est qu'il n'y aurait pas cette année de loi sur la magistrature, pas plus qu'il n'y en a eu l'année dernière et il y a deux ans ».

Cette appréciation est très-vraisemblable. Les *Tablettes* nous apprennent en effet que déjà le ministre de la justice a fait expédier une circulaire à tous les procureurs généraux au sujet du vote de la Chambre sur l'inamovibilité de la magistrature.

Le garde des sceaux recommande de n'accepter aucune des démissions qui pourraient se produire de la part des magistrats qui auraient conçu quelques craintes sur les conséquences du vote de la Chambre.

Les sénateurs, même dans les régions de

gauche, déclarent qu'ils repousseront le projet de réforme judiciaire voté par la Chambre. M. Cazot lui-même aurait répété à plusieurs reprises que, devant de telles exagérations, il défendrait à la tribune de la Chambre haute l'inamovibilité, même sans suspension.

Encore une question indiscrète à l'horizon.

Il paraît que M. Herbette (le bien nommé) cumule avec ses nouvelles fonctions de directeur au ministère des affaires étrangères celles d'administrateur de la Compagnie du Canal de Suez. Finances et diplomatie !

Or, certains députés ont la naïveté de penser que, même en République, les hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères sont tenus de s'occuper des affaires du pays avant de penser à leurs propres affaires, et ils craignent que le patriotisme (?) de M. Herbette résiste mal aux tentations de l'intérêt particulier. C'est pourquoi ils se proposent de questionner M. de Freycinet pour l'inviter à engager son subordonné à choisir entre ses fonctions ministérielles et les autres.

Voilà donc ce pauvre M. Herbette menacé de ne pouvoir manger lui-même à un double râtelier. Vraiment, c'est bien la peine d'être en République.

Dans l'état actuel de nos finances, le déficit permanent est malheureusement plus à craindre que les dégrèvements ne sont à espérer.

Avec les dépenses incessantes de la Tunisie, la manie dépensière de la Chambre et la diminution des plus-values, le budget de 1882 se soldera par un déficit notable et celui de 1883 ne sera pas davantage en équilibre.

On ne peut nier que nous ne soyons dans une mauvaise voie.

Les Sœurs qui dirigent l'école d'Amélieles-Bains ont reçu la visite de leur inspecteur

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLLOT.

XXIV

COLLÉ !

(Suite.)

Cette double attaque dérangeait tous les calculs des chefs touaregs qui avaient bien cru à la possibilité d'une razzia par les sables, mais qui se croyaient complètement en sûreté du côté du Tell.

L'un d'eux, celui que son âge et son expérience désignaient pour le commandement en cas de bataille, voulut réagir immédiatement contre le désordre.

— Y a-t-il des hommes ici ou n'y en a-t-il pas ? s'écria-t-il. Tenez vos âmes ! Si vous fuyez, on enlèvera vos femmes. Il ne vous restera que la honte. N'avez-vous élevé vos juments que pour vous en servir dans la fuite ? A vos chevaux, soit ! mais pour combattre.

Quant à vous, ajouta-t-il en se tournant vers les éclaireurs, vous avez dormi comme des femmes au lieu de veiller comme des hommes. Il y a longtemps que nous devrions être prévenus, à moins

que vous n'avez vu des fantômes. Réparez votre faute. La nuit descend ; c'est l'heure de la rose. Qu'avant le lever du jour nous soyons complètement renseignés sur le nombre des cavaliers de Ben-Haret. Les chouafins Touaregs ne connaissent-ils plus les buissons marchants ?

Ces ordres et ces objurgations arrêtaient le commencement de panique, que la nouvelle de l'arrivée des Chambas par deux points différents, en force supérieure, avait jeté dans le campement de Rassouk.

Ces paniques, d'ailleurs, sont assez fréquentes dans les gous, non que l'Arabe ne soit d'une bravoure incontestable, mais parce qu'il n'a point sur cette bravoure les mêmes sentiments que nous.

Pour lui, il n'y a aucune lâcheté à se retirer devant le nombre et même à fuir devant un ennemi plus faible que soi quand on n'a pas un intérêt immédiat à combattre ; tout en adorant les « fantasias et le langage de la poudre », il veut à ses luttres un but pratique et plein d'ardeur lorsque la fortune le guide ; il disparaît dès qu'elle le trahit. La fuite est un genre de combat comme un autre et n'a rien de déshonorant.

Peut-être, en d'autres circonstances, les chefs touaregs eussent-ils donné eux-mêmes les premiers l'ordre de lever le camp et de se retirer. Mais ils étaient encombrés de troupeaux provenant de leurs dernières razzias, et, ignorant le nombre de

leurs ennemis, ils craignaient de s'aventurer en ce moment dans la plaine de sable qu'il leur fallait traverser pour rejoindre les territoires plus habituellement fréquentés par leurs tribus.

De là leurs reproches et leurs excitations à tenir ferme.

Peu à peu l'ordre se rétablit ; les troupeaux furent placés au centre du douar. On rapprocha d'eux les tentes sous lesquelles les femmes seules devaient passer la nuit. Les chevaux et les chameaux sellés s'accroupirent ou se couchèrent auprès de leurs maîtres, étendant eux-mêmes derrière les dernières touffes de verdure, et un silence profond succéda au tumulte qui avait suivi la rentrée des éclaireurs.

Il ne pouvait plus être question de départ pour Deris et sa fille. Djemmaah avait quitté la tente en faisant signe à Philoctète de la suivre. Celui-ci obéit non sans jeter sur Deris des regards qui l'eussent foudroyé si ses yeux avaient été des pistolets.

Pendant que les Touaregs se préparaient à repousser leurs ennemis, pendant que la pauvre Djemmaah, sans regretter de n'avoir pas abandonné le soldat français aux fureurs de Deris, se désolait de la haine que lui portait le père de celui pour lequel elle aurait donné sa vie, haine qu'elle sentait instinctivement peser sur elle, Philoctète et Deris, chacun de leur côté, cherchaient les moyens

de faire tourner la lutte imminente entre les deux tribus du désert au profit de leurs intérêts et de leur vengeance.

XXV

GUERRE.

Au revers des collines auxquelles s'appuyait le campement de Rassouk, une longue ligne de cavaliers se déployait aux dernières clartés du jour.

Un feu jaillit sur une des collines et s'éteignit presque aussitôt. Tous les cavaliers mirent pied à terre et donnèrent des soins à leurs chevaux, fatigués par une marche forcée, presque non interrompue, de quinze heures.

Au centre de cette ligne, deux hommes, dont le costume différait de celui de leurs compagnons, entravèrent leurs montures au même piquet.

— Ouf ! dit l'un d'eux en se préparant à enlever la selle de son cheval. Voilà ce qui peut s'appeler une course. Il a le diable au corps ce Ben-Haret ! Je suis moulu, pour mon compte.

— Bah ! une petite promenade, ami Boisville. Mais que faites-vous donc ?

— Eh ! mais je desselle mon cheval. Il l'a bien gagné.

— N'en faites rien. Je suis persuadé que nous ne sommes pas ici pour longtemps. Si Ben-Haret s'arrête derrière ces collines, c'est qu'il attend, pour attaquer, le rapport de ses espions. Mais ces

primaire, qui leur a ordonné d'enlever le Christ de leurs classes ou de démissionner. La supérieure a répondu que le Christ ne serait pas enlevé et qu'elle ne partirait qu'après une révocation en règle.

L'instituteur de Liomera a fait enlever un grand crucifix qui se trouvait dans son école. Il l'avait relégué dans un endroit où on ne sait quel réduit. Mais le conseil municipal le lui a réclamé, dit le *Courrier de la Somme*, et l'a exposé à la mairie, dans la salle du conseil.

Un instituteur du canton de Céret a pris les catéchismes de ses élèves et les a envoyés au plafond de la classe avec la pointe du pied. Voilà, certes, un exercice laïque qui pourrait prendre place dans le programme de la gymnastique officielle dont M. Jules Ferry célébrait naguère les bienfaits.

ILS NE SONT PAS PARTIS!

L'extrême gauche de la Chambre avait nommé cinq délégués pour se rendre aux obsèques de Garibaldi.

Or, les obsèques ont eu lieu et les cinq délégués ne sont pas partis.

Pourquoi ?

Quelques-uns disent que la question d'argent les avait arrêtés. Il n'en est rien.

La raison, c'est que l'extrême gauche, après avoir pris la résolution d'envoyer des délégués aux obsèques de Garibaldi, avait adressé des télégrammes à Rome et à Capri pour faire part de son intention et annoncer l'arrivée de ses délégués. On nous affirme que, samedi encore, les Italiens n'avaient même pas daigné répondre à cette communication des députés français.

L'extrême gauche s'est montrée très-froissée de ce manque d'égards qui témoigne du peu de cas que les Italiens font des républicains français.

Dans cette situation, ne sachant pas quel genre d'accueil serait fait en Italie à ses délégués, l'extrême gauche a arrêté ses frais d'honnêtetés à Garibaldi, et n'est ni contente ni fière de l'aventure.

C'était bien la peine....

La mort de Garibaldi et ses funérailles viennent de donner lieu à une scène de fraternité républicaine au sein du conseil municipal de Castres. Au moment où le conseil était réuni, un conseiller radical, le citoyen Vauthier, commença une oraison funèbre du vieux condottiere, qui amena le sourire sur les lèvres du maire.

Le citoyen Vauthier, furieux de ce que son discours excitait l'hilarité, se précipita sur le maire et lui administra plusieurs soufflets. Un tumulte s'ensuivit, et une mêlée générale, dans laquelle les coups n'étaient pas épargnés, firent aussitôt lever la séance.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans son article de fond, insiste sur la nécessité de voter les ressources nécessaires pour maintenir l'armée allemande sur un pied

formidable. Les impôts, dit-elle, sont, dans ce cas, de l'argent gagné. Elle conclut en ces termes :

« Le peuple ne pense pas seulement aux milliards qui ont afflué en Allemagne à la suite d'une guerre victorieuse. Il pense aussi aux milliards plus nombreux encore que l'Allemagne a épargnés parce que sa défense victorieuse l'a préservée de l'invasion, et si le peuple additionne tous ces milliards, il arrivera facilement à cette conclusion que les millions que notre armée a coûtés, coûtés et coûtera encore, ne sont pas mal employés du tout. »

LA PERTE DE LA TUNISIE.

La perte de l'Algérie.

Il y a un an, la République, si on l'avait laissée faire, aurait mis le feu aux quatre coins de l'Europe ; avec M. de Freycinet, c'est l'Europe qui inflige à la France la dernière des humiliations.

Les républicains auront été les mauvais génies de la patrie française. Ils l'auront perdue, ruinée, démembrée ! Ah ! les beaux jours sont passés pour ces intransigeants qui disaient : *le cléricalisme, c'est l'ennemi !* et qui restaient aveugles et sourds, quand on leur montrait la Prusse se réconciliant avec la Papauté, l'Italie s'alliant à l'Allemagne, la Turquie devenant l'auxiliaire de M. de Bismarck et se préparant à prendre sa revanche contre les actes des stupides diplomates de la République.

Hélas ! aujourd'hui le crime est consommé ! Ferry a chassé les congrégations : il se repose sur ses lauriers ; mais voilà la Turquie qui va nous chasser de l'Egypte, puis de Tunis, puis peut-être de l'Algérie. A ceux qui nous accuseraient de pessimisme, nous recommandons ce grave article du journal le *Temps*, organe des républicains qui nous gouvernent.

Certes, on ne peut accuser le journal du sénateur Hébrard de déconsidérer systématiquement la République.

Lisez et méditez, républicains ; et, si vous avez encore un peu de patriotisme, vous rougirez des affronts, de la honte, du démembrement que nous prépare votre gouvernement.

On lit dans le *Temps* :

« L'intérêt de la France est tout l'opposé de celui de la Turquie. Il nous importe à nous que le Sultan paraisse en Afrique aussi peu souverain et aussi peu indépendant que possible. Nous n'ignorons pas, en effet, que le prestige dont ce souverain voudrait s'entourer est une force dirigée contre nous. Ce qu'on veut à Constantinople, le but qu'on y poursuit ardemment, fiévreusement, c'est le rétablissement de la domination ottomane sur la côte africaine, et tout particulièrement l'expulsion des Français de Tunis. La reprise de l'Algérie viendra ensuite, si les événements s'y prêtent.

» La Porte avait espéré un moment trouver l'occasion favorable pour ses revendications dans quelque grande guerre que l'Allemagne aurait allumée, et où chacun aurait

rappelez-vous cela ! Quant à l'audace, ils en ont à revendre. Leurs espions pénètrent partout, et tout espion est doublé d'un voleur. Un jour, en faisant une ronde, j'ai trouvé le factionnaire des faiseaux étranglé et sept ou huit fusils avaient été volés sans que les hommes de garde, réunis sous leur tente à quelques pas de là et parfaitement éveillés, je vous le jure, eussent entendu le moindre bruit ou le plus léger cri.

— Mais ont-ils donc le don d'invisibilité ? fit Boisville incrédule.

— Non ! mais ils ont les *buissons-marchants*.

— Qu'est-ce que cela ?

— Je vais vous le dire, car il faut que vous vous teniez en garde contre tous les pièges.

— Dites, mon cher Montméral ; mais, si cela vous est égal, faites-moi ce récit tout en cassant une croûte quelconque. Ben-Haret est très-occupé de mettre sa jolie Fatma hors d'atteinte en cas d'insuccès, et il est probable qu'il ne songera pas à nous inviter à dîner. D'ailleurs, ces Arabes, ma parole, on croirait qu'ils vivent de l'air du temps. Regardez-moi ces drôles, ajouta-t-il en montrant les Chambas qui, après avoir donné à leurs chevaux, tiraient de leurs gibeyras quelques fruits et des miettes de galette d'orge. Une poignée de dattes et une gorgée d'eau, voilà un repas substantiel après quinze heures de cheval !

— S'en portent-ils plus mal ?

pu se faire sa part aux dépens de la France. Ces espérances ayant rencontré peu d'encouragement à Berlin, la Porte s'est tournée avec d'autant plus d'empressement vers les perspectives ouvertes par les affaires d'Egypte. Quelle occasion de ranimer la foi des fidèles dans les destinées du Croissant ! Quel spectacle que cette Europe obligée de recourir au Commandeur des croyants !

» L'Angleterre et la France s'étaient crues maîtresses au Caire ; elles y avaient placé les finances sous leur contrôle ; elles y gouvernaient de fait ; et les voilà aujourd'hui forcées d'implorer le calife pour qu'il consente à prononcer les paroles d'autorité seules capables de ramener les rebelles à la raison ! Comment douter que de pareils événements, grossis par l'imagination orientale, interprétés par le fanatisme musulman, se propageant de ville en ville et de douar en douar, ne rendent pas le courage à tous ces peuples pour lesquels les rêves de domination politique sont indissolublement liés aux croyances religieuses ! Quel soulèvement contre la domination française n'est-on pas en droit d'en attendre depuis Gabès jusqu'à Tlemcen ? Et n'avait-il pas raison, ce journal étranger qui présentait, l'autre jour, la question d'Egypte comme renfermant en germe la solution de celle de Tunis, et l'Algérie comme prise en flanc par la réapparition du Turc au Caire ? »

AFFAIRES D'EGYPTE.

D'après une dépêche de Londres, lord Granville a envoyé par lord Tenderden, qui a passé 24 heures à Paris, le conseil à M. de Freycinet de laisser tomber le projet de conférence. L'Angleterre laisse entrevoir qu'elle cherche à fausser compagnie au ministre des affaires étrangères de France.

— Le cabinet de Londres a fait savoir au gouvernement de Madrid qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'Espagne envoyât une escadre dans les eaux égyptiennes.

— On mande de Berlin : « M. de Bismarck a conclu une alliance avec la Turquie ; ce n'est pas un simple protectorat allemand, mais c'est très-nettement une coopération germano-turque dont les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir en Europe. »

Alexandrie, 13 juin.

Le nombre des Européens tués à Alexandrie est plus considérable qu'on ne croyait. Il s'élèverait à près de cent.

Les consuls ont fait afficher une proclamation flatteuse pour l'armée égyptienne.

Arabi aurait promis d'obéir aux ordres du Khédive et d'empêcher les excitateurs de faire de la propagande séditionnelle.

On affirme que les amiraux Conrad et Seymour ont reçu l'autorisation de débarquer des troupes à la première alerte.

L'avis des Européens est que le débarquement sera le seul moyen d'éteindre l'insurrection.

Le Khédive et Dervisch sont à Alexandrie.

— Non, mais cela ne me suffit pas à moi, et si vous le voulez bien, nous dirons deux mots à cette boîte de bœuf fumé de Hambourg et à cette peau de bouc pleine d'un petit vin de Mascara qui vaut presque nos crus de Bordeaux... Un peu chaud, par exemple, ajouta-t-il après avoir lancé dans son gosier, par une simple pression de la main sur le fond de la peau de bouc, une gorgée de liquide, mais je crois qu'il serait inutile de demander ici des carafes frappées.

Quelques minutes après, les deux amis, assis sur le manteau étendu de Montméral, faisaient honneur aux provisions que Boisville venait de tirer de son inépuisable gibeyra.

— Ah ! cela va mieux, dit ce dernier avec un soupir de satisfaction, après avoir apaisé sa faim. Maintenant, allumons une cigarette et mettez-moi au fait de vos buissons-marchants.

La nuit était venue, non pas sombre — l'obscurité n'est jamais complète au désert — mais pâle. Nous ne pouvons trouver d'expression plus juste pour qualifier cette sorte de lumière qui semble venir non pas du ciel, mais des sables blanchâtres. Le silence n'était troublé au loin que par l'aboi funèbre de quelques hyènes ou chacals qui, flairant l'homme, n'osaient approcher. Les chevaux et les chameaux ne semblaient d'ailleurs prêter aucune attention à ces cris.

(A suivre.)

Malgré la cessation des troubles à Alexandrie, la panique a repris de plus belle dans la colonie anglaise, dont les membres déjà redescendus à terre, se sont de nouveau réfugiés lundi à bord des cuirassés britanniques.

BULLETIN FINANCIER.

Les événements vont-ils se précipiter avec tant de violence que tout le monde le désire ? ou bien vont-ils se compliquer davantage ? telles sont les questions que se pose le monde financier au sujet de l'Egypte. Chacun a hâte de voir la solution la plus favorable intervenir à bref délai, on conserve cependant bon espoir : on achète, et la baisse qui nous a cessé de sévir se trouve effacée.

Le 3 0/0 fait 83, 82, 97 et 83 ; l'amortissable 83, 20, 83, 10 et 83, 20 ; le 5 0/0, 115, 43, 115, 43 et 115, 40.

Les fonds internationaux sont relativement faibles. Le 5 0/0 Italien, 90, 60. Le Turc, 12, 43. Le marché des sociétés de crédit reste toujours à peu près insignifiant. Aussi, peu de variations à constater.

La Banque de France cote 5, 360. La Banque de Paris s'avance à 1, 192, 80. Grande fermeté sur l'action du Crédit Foncier à 1, 325. On prévoit sur ce titre des cours beaucoup plus élevés, dès que la Bourse sera troublée par les nouvelles extérieures ; il s'agit d'un lieu déjà à de nombreux achats à prime avec un écart considérable sur les prix du comptant et du terme.

La Foncière de France et d'Algérie fait 1, 100. Nous répétons que c'est un prix trop inférieur au développement des opérations de la société.

La Banque Nationale est faible à 395. La Banque Parisienne cote 550. — On cote 615 sur la Société Française Financière.

On recherche avec empressement comme valeurs de portefeuille l'action du Comptoir Industriel Franco et des Colonies ; c'est un placement nous recommandons aux gens sérieux.

Le Crédit Général Français est descendu à 400. On offre des actions d'une banque dite Banque Centrale de France ; il est bon avant de s'engager sur ces valeurs de prendre de sérieuses informations ; disons d'abord que la Société en question n'est que l'ancienne Banque de Dépôts et de Comptes romaniée pour tâcher d'attirer des capitaux qu'elle n'a pu obtenir jadis.

Le Suez varie de 2, 640 à 2, 630.

Chronique militaire.

Paris annonce que le gouvernement a décidé la nomination d'une commission chargée d'étudier la création de bataillons militaires composés de jeunes gens de 18 à 20 ans.

CE QU'ÉTAIT L'ANCIENNE ARMÉE FRANÇAISE.

Au moment où s'agit la question grave de la réorganisation de notre armée, il importe de prendre acte de l'aveu suivant publié ces jours-ci par le *Journal des Débats* :

« La Restauration laissa à la France une belle armée. La durée du service imposée par les lois de 1818 et de 1824 maintint dans les rangs des soldats rompus au maniement des armes ; un grand nombre des survivants des armées impériales, témoins de gloires passées, entretenaient dans les régiments les grandes traditions militaires ; les corps des officiers, sévèrement épurés par les généraux inspecteurs, étaient remarquables à la tête de la hiérarchie figurant dans les tables illustrées. »

A cet aveu, les historiens libéraux mêmes ont ajouté que la Restauration n'a laissé à la France, outre une belle armée, une admirable organisation financière, une féconde prospérité, l'honorabilité dans toutes les administrations, le nom de la France respecté dans le monde entier.

Comparez, sans parti pris, avec le régime actuel, et jugez !

En vue de déterminer d'une manière précise les conditions dans lesquelles les corps des sociétés, etc., n'appartenant ni à l'armée ni à ses réserves, mais organisés dans un but d'instruction militaire, pourront être autorisés à se réunir en armes, le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants des corps d'armée une circulaire dans laquelle sont rappelés les principes qui dominent cette question.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1872, tout corps organisé en armes relève soit du ministère de la guerre, soit du ministère de la marine.

Les considérations exposées dans le rapport relatif à cette loi ont précisé le sens de cet article en spécifiant que, avec l'organisation actuelle de nos réserves, il ne peut y avoir, en dehors de cette organisation, de corps en armes soumis à d'autres règles de

